

COMMUNE DE ROBION

Arrondissement d'APT

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE **DE ROBION** 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE du 09 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf décembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 02 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaël LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Olivia HILAIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEX, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Norbert GUILLARME

Absents excusés: Jean-Claude VASSOUT, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Jean-Noël JAUBERT

Absente: Brigitte MONTET

Pouvoirs de : Bernard BOUDOIRE à Danielle MARROU, Syndie FABRE à Marylise GEORGEN, Jean-Noël JAUBERT à Patrick

SINTES

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

## 4.1.1 – Création de plusieurs emplois permanents

Rapporteur: Madame Marie-José SCHREIDER, Adjointe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

En raison des missions suivantes et des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1er janvier 2025, les emplois permanents suivants :

- Un agent polyvalent du groupe scolaire de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 28/35ème. Cet emploi est créé suite à un départ de la collectivité.
- Une ATSEM du groupe scolaire relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 33/35ème. Cet emploi est créé suite à un départ de la collectivité.

Ces emplois doivent être pourvus par des fonctionnaires.

## Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité (22 présents + 3 pouvoirs)

## Décide de créer à compter du 1er janvier 2025 :

- Un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent polyvalent du groupe scolaire à temps non complet à raison de 28/35ème,
- Un emploi permanent sur le grade d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'ATSEM à temps non complet à raison de 33/35ème,

DE 2024-070

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et ses éventuels renouvellements, à signer les actes correspondants

**Décide d'inscrire** au budget les crédits nécessaires à la rémunération des agents titulaires nommés sur les emplois qui sera fixé par référence à la grille indiciaire afférente aux grades d'adjoint technique territorial et d'ATSEM (échelle C1 de rémunération).

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20241210-DE\_2024\_070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Pour extrait certifié conforme, ROBION, le 10 décembre 2024

Le Maire,

Patrick SINTES

La secrétaire de séance Monique JOANNY